



UNSA FERROVIAIRE NEGOCIE ET OBTIENT DES AVANCEES

L'UNSA-Ferroviaire signe également l'accord de branche sur les garanties autres que celles prévues par la loi, **appelée le "sac à dos social"** des salariés qui seront transférés dans le cadre de perte de marché liée à l'ouverture à la concurrence dans le TER, avec des avancées telles que :

- La garantie de l'emploi pour les statutaires,
- La garantie de la rémunération ,
- L'affiliation au régime spécial de retraite (après précision du décret)
- Le maintien du droit au logement,
- L'accès à la médecine de soins spécialisée (avec le regret de n'avoir pas réussi à obtenir l'intégralité du parcours de soin en incluant la médecine de soins),
- Le transfert des droits acquis du CET,
- L'obligation dans les 15 mois maximum, pour négocier un accord CET dans nouvelle EF,
- Une disposition pour les ADC recrutés après 2009,
- La prise en compte de la pénibilité au niveau de la Branche,
- Mesures particulières pour les "ex-apprentis" et "ex-élèves" SNCF,

La signature **L'UNSA-Ferroviaire** permet de **graver dans le marbre les facilités de circulation (FC)** sur l'ensemble des trains, pour tous les salariés SNCF et ceux qui seraient transférés.

L'accord permet également à toutes les Entreprises Ferroviaires de mettre en place les Facilités de Circulation universelles. C'était une revendication importante de l'UNSA-Ferroviaire et un marqueur fort de l'appartenance au secteur ferroviaire des salariés.

L'UNSA-Ferroviaire a obtenu :

- La prise en compte de l'ancienneté de branche par palier de trois ans, et ce jusqu'à 30 ans, pour les salariés de tous les collèges.
- L'indemnisation du travail le dimanche et les jours fériés,
- L'actualisation de tous les seuils des montants des rémunérations minimales brutes de branche (NB : +3 % par rapport à janvier 2020), y compris de ceux proposés à l'embauche,

Actu CSE AXE TGV SE N°12 /décembre 2021

Espace service de PARIS GARE DE LYON

l'UNSA-ferroviaire constate que le site de Paris gare de Lyon est en perpétuel mouvement ce qui n'offre pas un contexte de travail serein aux agents.

Vous justifiez cette énième réorganisation avec vos indicateurs classiques qui sont le Chiffre d'Affaires et les unités d'œuvre

l'UNSA-ferroviaire n'en fait pas la même lecture pense que cette organisation en flux tendu, avec une multitude de changement de missions en opérationnel soulève beaucoup de questionnement tant en matière de conditions de travail, de prévention des risques que de QVT.

l'UNSA-ferroviaire ne pense pas qu'il soit judicieux de vouloir optimiser à l'extrême les « temps libres entre les différentes missions ».

La délégation UNSA-ferroviaire interviendra sur tous ces points lors de la présentation du projet.



BLOC 3 loi de REBSAMEN

Concernant le développement des compétences, l'UNSA-ferroviaire déplore la disparition des examens de qualification « E » au profit de cursus de détection. Sur le sujet, nous attendons avec une grande impatience, un certain cadrage régissant ces dispositifs car il nous est apparu des disparités sur les systèmes de rémunération et de déroulement de carrière calqués sur des attachés TS pour excellence DPX. Quelles sont les règles ? Ont-elles été clairement écrites et communiquées ?

l'UNSA-ferroviaire précise qu'elle va vigiler activement les dispositifs promotionnels issus de la détection qui pourrait être pénalisant pour l'égalité homme-femme.

En effet, ces dispositifs impliquent d'être « repéré » et pour cela rien ne prouve aujourd'hui que ce n'est pas la corvéabilité et la disponibilité exacerbée qui sont des éléments déterminants.

Or, la charge familiale étant encore en 2021 une contrainte plus assumée par les femmes, ces dispositifs devront garantir tout de même une certaine équité et une mixité dans les intégrations au cursus.

Pour conclure sur le sujet, l'UNSA-ferroviaire demande à être intégré dans les jury à l'instar des examens de qualification « E » auparavant.



VOS ÉLUS UNSA



(Christian TOMCZYK)

Boytom@wanadoo.fr

(Carlos BARBERIA)

liberte2penser@gmail.com
frassy.m@unsa-ferroviaire.com
buffard.c@unsa-ferroviaire.org
jmarc.verwaerde@gmail.com
sonia.goudy@sncf.fr
sandrine.molla@sncf.fr

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

